



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2022-093

PUBLIÉ LE 31 MARS 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire / Unité Sécurité Sanitaire des Activités Pharmaceutiques et Biologiques**

R24-2022-03-31-00001 - ARRETE 2022-SPE-0021 portant modification de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD VILLECANTE à DRY (7 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-03-31-00001

ARRETE 2022-SPE-0021 portant modification de  
l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur  
de l'EHPAD VILLECANTE à DRY

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2022-SPE-0021

portant modification de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur  
de l'EHPAD VILLECANTE à DRY

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, 5<sup>ème</sup> partie, livre I, titre 2, chapitre VI sur les pharmacies à usage intérieur ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – M. HABERT Laurent ;

**VU** l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière ;

**VU** la décision du directeur général de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé du 5 novembre 2007 relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

**VU** la décision n°2022-DG-DS-0001 du 2 février 2022 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

**CONSIDERANT** l'arrêté 2021-SPE-0045 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 autorisant de façon dérogatoire la prise en charge pharmaceutique des patients de l'EHPAD Le Champgarnier à Meung-sur-Loire par la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD de Villecante à Dry dans l'attente de la décision prise dans le délai réglementaire ;

**CONSIDERANT** l'arrêté 2021-SPE-0068 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Villecante à Dry, dans l'attente de l'adhésion effective de l'EHPAD Villecante et de l'EHPAD Le Champgarnier au Groupement Hospitalier de Territoire du Loiret au plus tard le 31 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** l'arrêté 2021-SPE-0093 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 décembre 2021 prolongeant jusqu'au 31 mars 2022 les dispositions de l'arrêté 2021-SPE-0068 portant modification de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Villecante à Dry, dans l'attente de l'approbation effective de l'avenant n° 4 à la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire du Loiret par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

**CONSIDERANT** l'arrêté 2022-DOS-015 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 29 mars 2022 portant approbation des avenants 3 et 4 à la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire du Loiret ;

**CONSIDERANT** ainsi que la demande de prise en charge de la desserte pharmaceutique de l'EHPAD Le Champgarnier par la PUI de l'EHPAD Villecante au titre de l'article L.5126-2 I du code de la santé publique est acceptée de façon définitive à la suite de l'adhésion effective de l'EHPAD Villecante et de l'EHPAD Le Champgarnier au Groupement Hospitalier de Territoire du Loiret ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La demande de modification substantielle de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Villecante (n° FINESS EJ 450000799) sise 1277 rue Roger Ollivier – 45370 DRY, à la suite de la desserte d'un nouveau site (4° du II de l'article R. 5126-32 du code de la santé publique), est acceptée.

**ARTICLE 2** : Les sites d'implantation des locaux et les sites d'implantation des établissements, services et organismes desservis par la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Villecante à Dry figurent dans l'annexe 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Les missions assurées par la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Villecante à Dry figurent en annexe 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Les activités assurées par la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Villecante à Dry figurent en annexe 3 du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : La gérance de la pharmacie à usage intérieur est assurée par un pharmacien exerçant à raison de 10 demi-journées hebdomadaires.

**ARTICLE 6** : A l'exception des modifications substantielles qui font l'objet d'une nouvelle autorisation, la modification des éléments figurant dans la présente autorisation fait l'objet d'une déclaration préalable.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification au demandeur ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Banner – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1,
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à la Directrice de l'EHPAD Villecante.

Fait à Orléans, le 31 mars 2022  
Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire  
L'adjoint à la directrice santé publique et environnementale  
et responsable du département de la veille et de sécurité sanitaires,  
Signé : Judicaël LAPORTE

**Annexe 1 – Liste des sites  
PUI de l'EHPAD Villecante à Dry  
Arrêté 2022-SPE-0021**

<b>LE OU LES SITES D'IMPLANTATION DES LOCAUX DE LA PHARMACIE</b>					
1	EHPAD Villecante	1277 rue Roger Ollivier	45370	DRY	Finess ET 450002233
2	EHPAD Le Champgarnier	34 rue maison neuve	45130	MEUNG SUR LOIRE	Finess ET 450002332

<b>LES SITES D'IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS, SERVICES OU ORGANISMES DESSERVIS PAR LA PHARMACIE</b>					
<b>pour son propre compte</b>					
1	EHPAD Villecante	1277 rue Roger Ollivier	45370	DRY	Finess ET 450002233
<b>pour le compte de l'EHPAD Le Champgarnier à MEUNG SUR LOIRE (EJ 450000906)</b>					
2	EHPAD Le Champgarnier	34 rue maison neuve	45130	MEUNG SUR LOIRE	Finess ET 450002332

**Annexe 2 – Arrêté 2022-SPE-0021**  
**Les missions**  
**PUI de l'EHPAD Villecante à Dry**

Nature de la mission	Mission assurée par la PUI pour son propre compte	Mission assurée pour un site desservi	Mission assurée pour le compte d'une ou plusieurs autres PUI	Durée de la mission	Date d'échéance de la mission	Date de cessation de la mission
Assurer la gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation et d'en assurer la qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1,</li> <li>• des dispositifs médicaux stériles</li> <li>• des médicaments expérimentaux ou auxiliaires</li> </ul> (article L5126-1-1°)	oui	EHPAD Villecante  EHPAD Le Champgarnier				
Pharmacie clinique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise pharmaceutique clinique</li> <li>• Bilan de médication</li> <li>• Plans pharmaceutiques personnalisés</li> <li>• Entretiens pharmaceutiques et autres actions d'éducation thérapeutique</li> <li>• Elaboration de la stratégie thérapeutique</li> </ul> (article L5126-1-2°)	oui	EHPAD Villecante  EHPAD Le Champgarnier				

Nature de la mission	Mission assurée par la PUI pour son propre compte	Mission assurée pour un site desservi	Mission assurée pour le compte d'une ou plusieurs autres PUI	Durée de la mission	Date d'échéance de la mission	Date de cessation de la mission
Information aux patients et aux professionnels de santé action de promotion et d'évaluation de leur bon usage ( <i>article L5126-1-3°</i> )	oui	EHPAD Villecante EHPAD Le Champgarnier				

**Annexe 3 – Arrêté 2022-SPE-0021**  
**Les activités**  
**PUI de l'EHPAD Villecante à Dry**

Nature de l'activité	Activité assurée par la PUI pour son propre compte	Activité assurée pour un site desservi	Activité assurée pour le compte d'une ou plusieurs autres PUI	Durée de l'activité	Date d'échéance de l'activité	Date de cessation de l'activité
Préparation de doses à administrer de médicaments (PDA) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuelle</li> <li>• Préparation de pilulier</li> <li>• Dispensation</li> </ul> <i>(article R5126-9-1°)</i>	oui	EHPAD Villecante  EHPAD Le Champgarnier				